



FICHE MISSION VOLONTAIRE KAPS - Colocation à projets solidaires

Cette mission te plaira si...

- Tu aimes **être au contact** des habitant.es et des jeunes pour **participer à une dynamique collective**
- Tu as envie de **mettre en place des projets et des animations avec des jeunes adultes** autour de thématiques culturelles, sociales et solidaires
- Tu souhaites **déconstruire les clichés** sur les **quartiers populaires**

Lexique :

Volontaire = volontaire en service civique

Bénévole = personne qui donne de son temps pour les autres, sans rémunération

Kapteur ou kapseuse (kapteur.se) = jeune adulte bénévole habitant en Kaps

Être volontaire KAPS, c'est quoi ?

Tu seras **en équipe** et tu participeras à la mise en place du projet KAPS. Ces **Kolocations À Projets Solidaires** rassemblent des jeunes de 18 à 30 ans, qui **s'impliquent et créent bénévolement des actions** (exemples ci-dessous) dans les quartiers populaires. Le principe premier de cette mission : **faire co-llec-tif** (entre volontaires, avec les kapseurs.ses, avec les autres acteurs du quartier) !!

Au quotidien ça donne quoi ?

- **Créer et participer avec les Kapseurs.ses à des actions solidaires**, visant à rassembler les habitant.es du quartier et créer du lien entre eux/elles. Ces actions peuvent avoir des thématiques variées autour de la convivialité, la solidarité, la culture, le développement durable.
- **Participer et/ou créer des actions solidaires**, dans une structure du quartier (ex: jardin partagé, centre socio-culturel) afin de mieux connaître le territoire et faire le lien entre les structures (associations, maisons de quartier etc...) et les KAPS.
- **Participer à des réunions en équipe ou travailler en autonomie sur ordinateur**, au local de l'Afev, pour organiser le projet Kaps : préparation des réunions, suivi des actions, traitement des mails, création d'outils de communication
- **Co-animer des réunions mensuelles avec les kapseurs.ses** sur le quartier. L'objectif de cette réunion est d'inviter les kapseurs.ses à participer et animer les actions solidaires avec toi, les aider à s'impliquer sur le quartier et à mettre en place leurs propres actions solidaires. Tu les aideras à s'organiser et à communiquer sur leurs actions, à se mettre en lien avec d'autres assos du quartier.

Et en plus, au choix :

- **Participer à l'organisation de formations** entre kapseurs.ses en lien avec toute l'équipe et la/le salarié.e référent.e.
- **Proposer et organiser avec les kapseurs.ses des temps conviviaux** entre les différentes KAPS du quartier ou de la métropole
- **Créer des contenus** et animer les réseaux sociaux Kaps

▶ Comme tous les autres volontaires de l'équipe, tu :

- **Accompagneras un.e enfant** ou **un.e adolescent.e**, 2 heures par semaine, pour l'aider dans son épanouissement scolaire et lui faire prendre confiance en lui/elle.
- Participeras aux **temps fort de l'association** (soirées, formations, réunions, repas...)
- **Seras formé.e** : animation de groupe, gestion de conflits, confiance en soi, ressources pour l'orientation...

▶ Profil du candidat

- Etre **motivé.e** et **dynamique**
- Avoir l'envie de **créer et animer des actions de proximité**
- Etre **sensible** aux **inégalités sociales** dans les quartiers et avoir le désir de s'y engager
- Avoir envie **d'aller vers** les habitant.es et de **favoriser le lien** entre eux/elles
- Aimer côtoyer des jeunes de son âge **aux parcours et aux personnalités diverses**

▶ Les conditions :

Durée : 8 mois, **26h/semaine**, du lundi au vendredi (présence régulière en soirée -environ 2 par semaine- et 1 samedi ou dimanche/mois). Flexibilité de l'emploi du temps.

Indemnité: **489.59 €/mois + 111.35€ de défraiement (+ 111.45€ sur critères sociaux)**

Formations : Civique et Citoyenne, Prévention et Secours Civiques Niveau 1, etc.

Lieu de la mission : **Métropole de Nantes**

Le statut : Le Service Civique est un statut qui permet à une personne de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de Handicap) de s'investir pendant une durée variable au sein d'une association tout en étant indemnisé.e. Pour faire un service civique, il faut être originaire d'un pays membre de l'Union Européenne, ou résider en France depuis plus d'un an. On ne peut faire qu'un seul service civique dans sa vie.

▶ Pour postuler :

RDV sur le site de l'Afev : <https://afev.org/engagement/devenir-volontaire>

ou remplis directement le formulaire: https://bit.ly/service_civique_partenaire

Pour toute question, tu peux nous écrire à : recrutement.volontairesnantes@afev.org

